CONSEIL D'ETAT

Section du Contentieux 1, place du Palais-Royal 75100 PARIS CEDEX 01

> Tel: 01 40 20 81 96 Fax: 01 40 20 80 08

Paris, le 22/08/2018

10/9/20/2

M. LABORIE André 2 rue de la Forge 31650 Saint-Orens

Notre réf : N° 422909 (à rappeler dans toutes correspondances)

Monsieur André LABORIE

Affaire suivie par : M. Mastronuzzi

DEMANDE DE REGULARISATION DE LA REQUETE - RAPPEL

Lettre recommandée avec avis de réception

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous certifier que la requête dont l'objet est brièvement rappelé cidessous a été enregistrée sous le numéro cité en référence au greffe du Secrétariat de la Section du Contentieux le 01/08/2018 :

Requête par laquelle M. André Laborie demande au président de la section du contentieux du Conseil d'Etat d'annuler la décision n° 1801863 du 27 juin 2018 par laquelle le bureau d'aide juridictionnelle établi près le Conseil d'Etat a refusé de l'admettre au bénéfice de l'aide juridictionnelle en vue de soutenir son pourvoi en cassation contre la décision implicite du garde des sceaux, ministre de la justice, rejetant sa demande du 27 mars 2018 tendant à l'indemnisation des préjudices qu'il estime avoir subis du fait du dysfonctionnement des services de la justice.

En application des dispositions du code de justice administrative, vous voudrez bien me faire parvenir :

- la copie **intégrale** de l'acte attaqué (article R. 412-1);
- la page n° 3 de votre requête, signée de façon manuscrite (article R. 432-2);

A défaut de régularisation dans le délai de 5 jours suivant la réception de cette lettre, le Conseil d'Etat pourra rejeter cette requête comme irrecevable.

Il vous appartient, jusqu'à l'issue de la procédure, d'informer le Conseil d'Etat de vos changements d'adresse. Par ailleurs, pour permettre de vous joindre plus facilement, en cas de nécessité, vous pouvez communiquer au secrétariat vos numéros de téléphone et de télécopie.

Le numéro 422909 devra être obligatoirement rappelé sur toutes les pièces ou correspondances relatives à cette affaire.

Ce dossier est accessible sur le site internet http://sagace.conseil-etat.fr à l'aide des codes d'accès suivants : identifiant : 422909-z78, mot de passe : 00fr81

Ca ou

Kenzo. mashonuzzi@ consci?- dat.fr J'attire votre attention sur le fait que si un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation se constitue pour vous représenter, ces codes seront désactivés et seul cet avocat aura accès au dossier.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire du Contentieux

Kenzo Mastronuzz



Pour les besoins de l'instruction, du suivi du dossier et de son jugement, certaines informations font l'objet d'un traitement informatique. Les destinataires sont, pour les affaires qui les concernent et sous réserve des règles relatives au secret de l'instruction, les personnes parties au procès, les membres et personnels de la juridiction administrative. Conformément à la loi "informatique et libertés " du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au président de la section du contentieux.